

## **Boxer** (Standard F.C.I. n°144)

### **Points de Non-Confirmation**

#### Type général

- Manque de type ;  
Insuffisance de caractères ethniques qui fait que l'animal dans son ensemble ne ressemble plus suffisamment à ses congénères de la même race ;
- Taille non comprise dans les limites : mâles = 57 - 63 cm \*, femelle = 53 - 59 cm \*.  
*(\*) Aucune tolérance en dehors du centimètre accordé à toutes les races pour erreur de lecture.*

#### Points particuliers dans le type

- Déformations du squelette et des rayons osseux, entraînant l'inaptitude à l'utilisation ;
- Incisives inférieures ou langue nettement visibles, la gueule étant fermée ;
- Mâchoire inférieure présentant une nette asymétrie.

#### Robe

- Absence totale de masque ;
- Couleur de la robe autre que fauve ou fauve bringé, avec tolérance d'un tiers de la surface en couleur blanche ;
- Oeil jaune ou orange, correspondant aux indices 5 et 6 mesurés à la table officielle (nuancier ophtalmique allemand).

#### Anomalies

- Monorchidie, cryptorchidie ;
- Différence de volume des testicules excédant la proportion de un pour deux ;
- Bec de lièvre.

#### Caractère

- Chien peureux ou agressif.

*Décisions prises par le comité du club de race le 09/10/2003*

---

#### Note de la SCC datée du mois de mai 2009 :

En France ; les Boxers à oreilles taillées, nés après le 28/08/2008, ne sont pas confirmables, mais les Boxers à queue coupée sont toujours confirmables.